

Céréales et oléoprotéagineux en Rhône-Alpes



Des exploitations aux visages très contrastés

recensement
agricole
2010

Rhône-Alpes compte 373 000 hectares de céréales et oléoprotéagineux (COP) ; maïs et blé représentent chacun un tiers de cette surface.

L'irrigation est pratiquée sur 40 % de la sole en maïs.

Les exploitations spécialisées cultivent 40 % des surfaces régionales de céréales et 55 % des oléoprotéagineux.*

Elles sont de deux types : des exploitations de grandes tailles pour la région cultivant 75 ha de COP en moyenne ; des petites exploitations cultivant moins de 10 ha, dont les chefs sont nettement plus âgés que la moyenne régionale.

Les COP sont fréquemment une activité associée à l'élevage pour nourrir les animaux : les éleveurs d'herbivores et polyéleveurs cultivent la moitié des surfaces en COP.

L'agriculture biologique est en plein essor ; elle concerne 11 000 hectares dont la moitié est située dans la Drôme.

Un tiers de blé, un tiers de maïs, un tiers d'autres COP

Céréales et oléoprotéagineux (COP) occupent un quart de la SAU en Rhône-Alpes ; elles couvrent 373 000 hectares, ce qui représente 3 % des surfaces nationales en COP. Les céréales représentent 87 % des COP régionales.

Rhône-Alpes est la 14^{ème} région française pour ses surfaces en COP, loin du premier bassin de production, la région Centre. Mais la région accueille un réseau dense de transformateurs de céréales : meuniers, boulangers

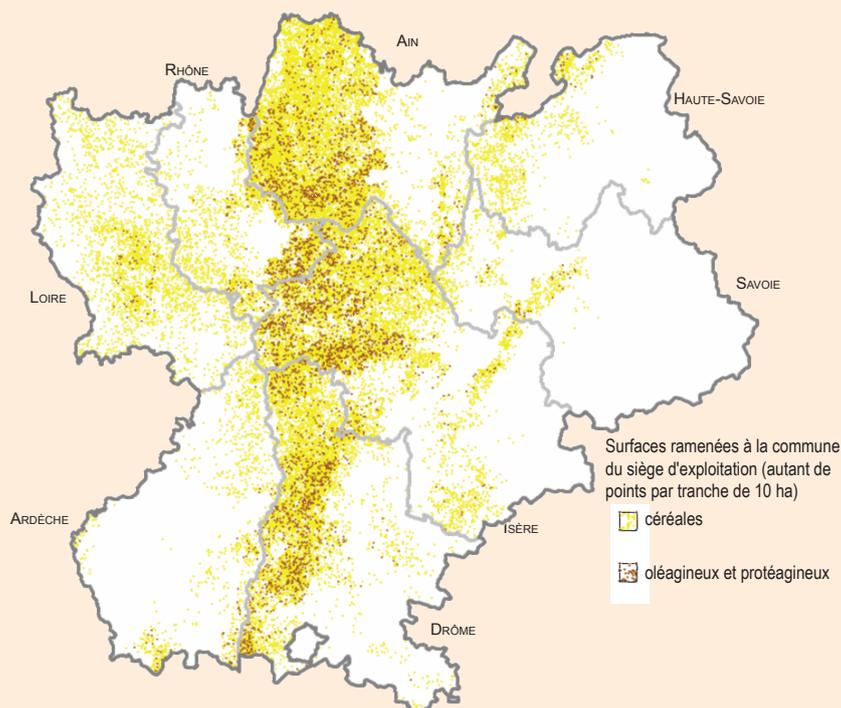
industriels, semouliers, fabricants d'aliments pour animaux.

Sur ces dix dernières années, la sole régionale est en recul de 4 %, alors qu'elle progresse de 3 % en France.

Liées aux plaines, les COP rhônalpines se localisent sur un axe médian nord-sud ; trois départements, l'Ain, l'Isère et la Drôme, regroupent à eux seuls les trois quarts des cultures.

Les deux principales espèces sont le maïs grain et le blé tendre qui occupent chacun environ 120 000 hectares.

Ain, Isère et Drôme cultivent les trois quarts des céréales et oléoprotéagineux régionaux



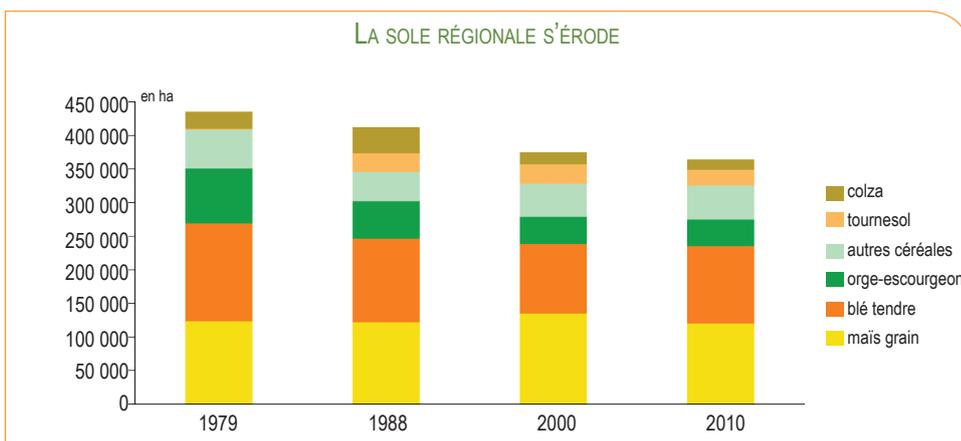
* Cf. définitions page 4

Le **maïs-grain** est omniprésent dans l'Ain qui, avec 50 000 hectares, représente 40 % des surfaces en maïs de la région ; l'Isère et la Drôme sont également des producteurs importants en Rhône-Alpes. Au cours des dix dernières années les surfaces cultivées ont toutefois régressé de 10 % de façon homogène sur chaque département.

Le **blé tendre** est également cultivé en majorité dans l'Ain, l'Isère et la Drôme ; depuis 2000, les semis ont augmenté de 10 %.

Le **blé dur** destiné à la production de pâtes alimentaires ou de semoule, est essentiellement cultivé dans la Drôme et, à moindre titre, en Ardèche ; ses cultures ont nettement progressé (60 % en dix ans) et atteignent 11 000 hectares.

L'**orge** et le **triticale** sont largement utilisés en autoconsommation pour nourrir les animaux : la Loire et la Bresse sont d'importantes zones de production et les trois départements céréaliers, Ain, Isère et Drôme, ne représentent que 60 % des surfaces régionales au lieu de 80 % pour les autres COP plutôt destinées, elles, à être livrées aux collecteurs. Sur ces dix dernières années l'orge peine à maintenir ses surfaces avec en particulier un recul de 20 % dans la Loire. Par contre, le triticale a vu ses semis progresser avec notamment un bond de 60 % dans l'Isère.



SOURCE : AGRESTE - RECENSEMENTS AGRICOLES

Le **seigle** est surtout présent dans le Nord-Ardèche et la Loire ; les surfaces régionales se maintiennent à 3 500 hectares.

L'**avoine** a par contre perdu la moitié de ses surfaces en dix ans ; ne subsistent que 2 500 hectares se partageant pour moitié en semis d'automne (Drôme et Dombes) et de printemps (Dombes, Isère) : l'élevage des chevaux ne suffit pas à maintenir cette céréale.

Le **sorgho-grain** couvre 6 000 hectares dans notre région, surtout dans la Drôme et plus modestement dans l'Isère. Faute de débouchés, cette espèce a perdu la moitié de ses surfaces alors qu'elle était un espoir pour les terrains non irrigués.

Le **tournesol** dont 90 % des surfaces sont regroupées sur l'Isère, la Drôme et l'Ain, enregistre un recul régional ; la Drôme et l'Isère subissent une perte

d'un quart de leurs emblavements ; par contre, dans l'Ain ils sont en progression de 40 %.

Le **colza** est essentiellement présent dans l'Ain (plaine de l'Ain, val de Saône) et l'Isère (Bas Dauphiné) qui concentrent 70 % des surfaces régionales. Cependant, depuis dix ans, les semis ont régressé de 15 %, avec notamment une chute de plus de moitié dans la Drôme.

Le **soja** est surtout cultivé dans l'Ain (plaine de l'Ain, Dombes, Bresse) et dans la Drôme (plaine de Valence) ; depuis 2000 les surfaces ont augmenté de 20 %, peut-être à cause du coût des engrais azotés.

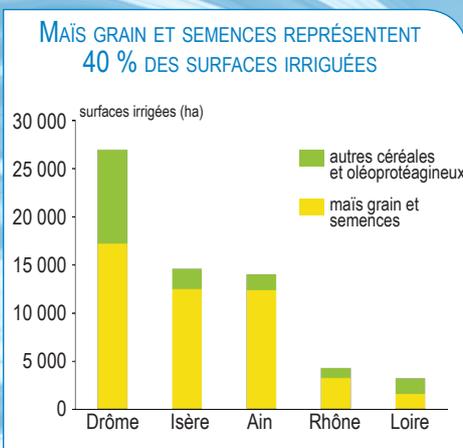
Le **pois protéagineux** est en chute : avec 3 000 ha, les semis ont régressé de 60 % en dix ans que ce soit dans la Drôme ou en Isère, principales zones productrices.

IRRIGATION

Le maïs-grain ou semence est la culture couvrant la plus grande superficie irriguée : 48 000 hectares, ce qui correspond à 40 % des surfaces régionales de maïs-grain et, toutes cultures confondues, à 45 % des surfaces irriguées en Rhône-Alpes. Les surfaces de maïs-grain irrigué ont régressé de 7 % en dix ans de façon assez uniforme sur l'ensemble de nos départements.

Par contre, les superficies des autres COP irriguées (tournesol, soja, blé...) sont en augmentation de 7 % et occupent 16 500 hectares ; cette évolution est divergente selon les départements : forte progression sur la Loire et l'Ain, mais nette régression dans l'Isère et le Rhône.

La Drôme est le département qui a la plus grande surface irriguée, devant



SOURCE : AGRESTE - RECENSEMENT AGRICOLE 2010

l'Isère et l'Ain.

Rhône-Alpes représente 7 % des surfaces irriguées en France pour le maïs-grain et 5 % pour les autres COP.

COP ET GRANDES CULTURES

Les COP constituent l'essentiel, mais non la totalité des grandes cultures, catégorie qui comprend aussi :

- les plantes industrielles (betterave, tabac, PPAM...);
- les pommes de terre et les légumes de plein-champ ;
- les jachères.

En 2010, les jachères régionales couvrent 22 000 ha, soit 45 % de moins qu'en 2000 (hors jachère industrielle). Cette baisse est due à la réforme de la politique agricole commune, qui a conduit à l'arrêt de la jachère obligatoire en 2008.

Des céréaliers et des éleveurs

Céréales, oléagineux et protéagineux sont cultivées sur plus de 18 000 exploitations agricoles rhônalpines, soit près d'une sur deux. Fréquemment, ces cultures sont associées à l'élevage, pour assurer la nourriture des animaux de la ferme. Les éleveurs d'herbivores et polyéleveurs représentent non seulement 70 % des surfaces d'orge, escourgeon et triticale, mais aussi 40 % des autres COP. Les élevages hors sol pratiquent également l'autoconsommation, mais elle est plus souvent basée sur le maïs.

Beaucoup de chefs pluriactifs ou âgés

Les COP constituent l'orientation principale de 4 300 exploitations qui cultivent 40 % des surfaces régionales de céréales et 55 % des oléoprotéagineux : c'est assez peu, si on compare à une orientation très spécialisée comme bovins lait, qui détient 80 % du cheptel total de vaches laitières. Les exploitations spécialisées COP recouvrent des réalités différentes :

- seulement 40 % d'entre elles sont classées moyennes* ou grandes* : elles cultivent 75 ha de COP en moyenne ;
- les 60 % restantes, classées petites*, cultivent moins de 10 ha de COP en moyenne ; elles sont dirigées par des chefs d'exploitation dont la moyenne d'âge s'élève à 56 ans. Ces exploita-

* Cf. définitions page 4

EXPLOITATIONS CULTIVANT DES COP : LES ÉLEVAGES PÈSENT LOURD

orientation des exploitations	nombre d'exploitations		SAU en COP (en ha)	
	total	dont moyennes et grandes	total	dont moyennes et grandes
spécialisées COP*	4 300	1 700	151 000	127 000
spécialisées élevages*	8 000	6 700	102 500	100 000
polyculture-polyélevage	3 350	2 200	83 000	77 000
autres orientations	2 350	1 900	36 500	35 000
total des exploitations cultivant des COP	18 000	12 500	373 000	339 000

* Cf. définitions page 4

SOURCE : AGRESTE - RECENSEMENT AGRICOLE 2010

LA CAPACITÉ DE STOCKAGE A DOUBLÉ EN 10 ANS

Les équipements de stockage peuvent répondre à deux objectifs bien différents : l'autoconsommation ou la commercialisation différée dans le but d'obtenir de meilleurs prix à la vente. 3 300 exploitations rhônalpines sont équipées en stockages ventilés de COP, dont 950 dans la Loire et 800 dans l'Ain. La capacité totale de stockage équivaut à 390 000 tonnes de blé, soit exactement le double qu'en 2000.

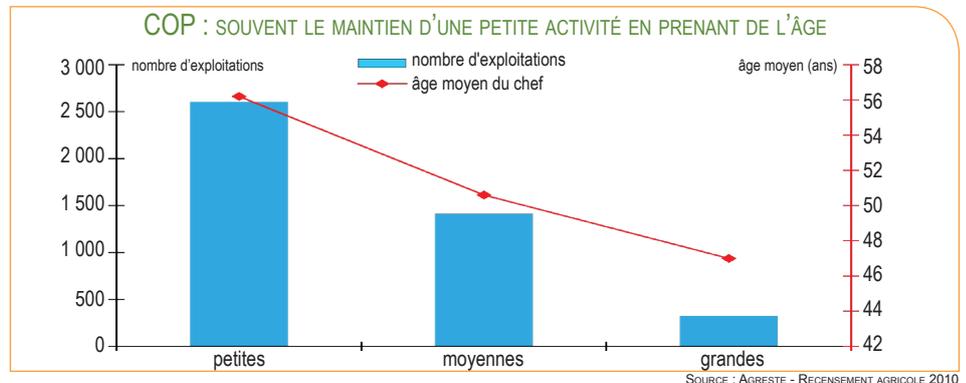
Les équipements de stockage ont une capacité plus modeste en zone d'élevage qu'en zone céréalière : 80 tonnes en moyenne dans la Loire contre plus du double dans l'Ain.

OTEX COP : UN TRAVAIL A PLUSIEURS VITESSES

dimension économique	nombre d'exploitations	surface moyenne/exploitation (ha)			surface totale COP (ha)	UTA totales	surface totale COP/UTA totales
		SAU	céréales	oléoprotéagineux			
petites*	2 600	13	8	1,3	24 100	1 265	19
moyennes*	1 380	68	45	10,0	78 400	1 475	53
grandes*	320	170	124	24,5	48 600	560	87

* Cf. définitions page 4

SOURCE : AGRESTE - RECENSEMENT AGRICOLE 2010



tions correspondent, pour l'essentiel, soit à des agriculteurs qui en prenant de l'âge ne conservent qu'une petite surface en COP, soit à des exploitants pluriactifs.

En effet, l'orientation spécialisée COP compte un fort taux de chefs pluriactifs : 40 % au lieu de 27 % pour l'ensemble des exploitations. Quelle que soit la dimension économique, la pluriactivité est nettement plus importante en orientation COP.

Les grandes* exploitations sont plus franchement spécialisées que les petites* : les COP occupent 87 % de leur SAU au lieu de seulement 72 % pour les petites. Ajoutée à leur matériel plus performant, cette forte spécialisation

procure aux grandes exploitations une bien meilleure productivité du travail : une UTA leur permet de cultiver 87 hectares de COP, contre seulement 19 sur les petites exploitations.

Par rapport à l'année 2000, le nombre d'exploitations spécialisées COP a diminué de 13 % en Rhône-Alpes ; au niveau national ce recul se limite à 4 %. Cette évolution est cependant très différente selon les départements : si l'Ain, l'Isère et la Drôme ont perdu de 10 à 20 % d'entre elles, leur nombre augmente nettement dans l'Ardèche et la Loire.

Les exploitations spécialisées COP mobilisent 3 300 UTA (non salariés et salariés), bien sûr principalement dans les trois départements céréaliers. Depuis dix ans, ces besoins en travail sont stables sur la région, avec cependant une évolution opposée selon les départements : diminution dans l'Isère, l'Ain et le Rhône, mais forte progression dans la Loire et l'Ardèche suite à l'augmentation du nombre d'exploitations spécialisées. Salariats permanents et saisonniers sont peu fréquents et se limitent chacun à 125 UTA.

La part de travail fournie par les entreprises de travaux agricoles est trois fois plus importante chez les exploitations spécialisées COP que pour l'ensemble des orientations ; les CUMA sont également une fois et demie plus sollicitées. Le prix d'achat du matériel, en particulier pour la moisson, explique ce recours qui représente un nombre limité d'heures de travail, mais dont le coût financier est élevé.

Des démarches qualité en forte augmentation

1 300 exploitations rhônalpines, dont la moitié dans l'Ain, produisent des grandes cultures sous signe de qualité : c'est cinq fois plus qu'en 2000. En dehors d'une vingtaine d'exploitations dans la Drôme, qui se situent dans l'aire géographique de l'indication géographique protégée Petit épeautre de Haute-Provence, toutes les exploitations concernées sont engagées dans des démarches de type « certification de conformité » (200 exploitations) ou « autres démarches qualité » (1 080 exploitations). Ces démarches visent principalement à respecter des bonnes

pratiques sanitaires et environnementales.

L'agriculture biologique est en plein essor : le nombre de producteurs de COP « bio » a doublé en dix ans et approche maintenant du millier. La récolte est largement destinée à la nourriture des élevages « bio ». Pour les céréales, 3 % des cultures sont certifiées « bio » ; elles couvrent 9 500 hectares, dont 50 % dans la Drôme et 20 % en Isère. En oléagineux, 4 % des surfaces sont certifiées « bio », ce qui représente 1 800 hectares dont deux tiers se situent dans la Drôme.

La production d'énergie à partir de COP est une utilisation nouvelle que le recensement peine à évaluer : en effet de nombreux agriculteurs ignorent la destinée de leur récolte. La surface recensée de cultures à vocation énergétique (5 470 ha) est donc vraisemblablement sous-estimée. Il reste que la quasi-totalité des surfaces concernées sont des oléagineux utilisés pour la production d'agro-carburants ; 5 270 hectares (soit 12 % des cultures régionales d'oléagineux) ont ainsi été recensés. Ils sont répartis sur 505 exploitations, la plupart en Isère.

Les principaux résultats par département

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes	France
SURFACE TOTALE CÉRÉALES OLÉOPROTÉAGINEUX (HA)	111 000	12 000	76 500	97 000	27 000	31 000	7 500	11 000	373 000	12 000 000
céréales	98 000	11 000	65 000	81 500	26 000	26 500	7 000	10 500	325 500	9 300 000
dont maïs grain et semence	50 000	800	20 000	32 500	2 300	7 500	4 400	3 000	120 500	1 600 000
blé tendre d'hiver	33 200	2 900	23 200	30 000	10 500	10 500	1 200	3 500	115 000	4 900 000
orge d'hiver, escourgeon	8 000	2 000	7 000	10 000	5 000	5 000	500	2 000	39 500	1 200 000
oléoprotéagineux	13 000	1 000	11 500	15 500	1 000	4 500	500	500	47 500	2 700 000
dont tournesol	4 800	750	7 700	8 100	400	1 400	70	180	23 400	700 000
colza d'hiver	5 500	150	1 400	5 300	350	2 200	50	250	15 200	1 500 000
soja	2 400	20	1 000	800	0	270	360	50	4 900	50 000
PART DES COP DANS LA SAU (%)	45	9	37	40	12	22	6	9	26	45
LES EXPLOITATIONS SPÉCIALISÉES CÉRÉALES ET OLÉOPROTÉAGINEUX										
nombre d'exploitations	970	120	970	1 500	120	350	130	140	4 300	85 000
dont moyennes et grandes	550	15	300	590	35	160	25	25	1 700	51 500
travail total en UTA	780	75	730	1 100	90	350	75	100	3 300	80 000
dont salariés permanents non familiaux	30	3	19	32	4	25	5	7	125	6 600
salariés saisonniers	24	1	34	47	0	13	1	5	125	3 300
ÉVOLUTION 2010/2000 (%)										
surface totale céréales-oléoprotéagineux	+1	-12	-3	-5	-4	-10	-11	-4	-4	+3
nombre d'exploitations spécialisées	-17	37	-11	-14	20	-19	-18	-11	-13	-4

SOURCE : AGRESTE - RECENSEMENTS AGRICOLES 2000 ET 2010

Définitions

La dimension économique des exploitations est évaluée au travers de leur production brute standard (PBS) qui permet de les classer en **petites** (PBS < 25 000 €), **moyennes** (PBS comprise entre 25 000 et 100 000 €) et **grandes** (PBS > 100 000 €). La PBS est calculée à partir de coefficients moyens appliqués aux surfaces et aux cheptels sur la période 2005-2009. La contribution de chaque culture ou cheptel à la PBS permet également de classer les exploitations selon leur orientation technico-économique (**OTEX**).

Exploitations spécialisées COP (Otex 1500) : les COP représentent plus des 2/3 de leur PBS totale.

Exploitations spécialisées élevages : Otex 4500, 4600, 4700, 4813, 4840, 5100, 5200, 5374.

Le potentiel économique d'une OTEX est le cumul de la PBS des exploitations qu'elle regroupe.

UTA : Unité de Travail Annuel qui correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière. Sur une exploitation, le travail provient, d'une part de l'activité des personnes de la famille (chef compris) d'autre part de l'activité de la main d'œuvre salariée (permanents, saisonniers, salariés des ETA et des CUMA).